

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 147**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Arcades : participation financière du Département pour le dépistage des cancers du sein - année 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
13071**

## **PRESENTATION**

### **N° SAN-000416**

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires.

Ainsi, notre collectivité participe depuis 1990 aux dépenses de fonctionnement de l'association ARCADES en ce qui concerne ses activités dans le dépistage organisé du cancer du sein.

## **DESCRIPTION DU DISPOSITIF**

Les modalités de la campagne de dépistage des cancers du sein ont été fixées par l'arrêté du 29 septembre 2006. Il définit les rôles des différents acteurs et modifie le protocole appliqué jusqu'alors dans le Département des Bouches-du-Rhône qui a été un département pilote.

Le protocole actuellement en vigueur, concerne :

- Toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans et jusqu'à l'âge de 74 ans, pour celles qui ont bénéficié du dispositif avant l'âge de 70 ans,
- La participation au dépistage est déclenchée par l'invitation par ARCADES ou sur prescription du médecin traitant au rythme d'une fois tous les deux ans.

Afin de bénéficier de l'absence totale d'avance de frais et de toute participation financière, les patientes doivent s'adresser à un radiologue accrédité et ayant adhéré à la convention avec la Caisse d'Assurance Maladie, garantie du contrôle de qualité.

Depuis le mois de juin 2008, la mammographie numérique est autorisée dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.

### **BILAN D'ACTIVITE - Année 2013**

- 271 652 invitations ont été envoyées
- 55 786 mammographies de dépistage
- Dépistages positifs : 4,90% en 1<sup>re</sup> lecture et 2,11% en 2<sup>ème</sup> lecture
- Nombre de chirurgies : 403
- Nombre de cancers : 366

## BILAN D'ACTIVITE - Année 2014

- 272 728 invitations ont été envoyées
- 51 655 mammographies de dépistage
- Dépistages positifs : 4,61% en 1<sup>re</sup> lecture et 1,96% en 2<sup>ème</sup> lecture
- Nombre de chirurgies : 335
- Nombre de cancers : 296

## Dans le cadre du dépistage des cancers du sein, ARCADES prévoit en 2016:

- d'inviter 160.000 femmes âgées de 50 à 74 ans résidant dans le département des Bouches du Rhône à réaliser une mammographie,
- d'envoyer 110 000 premières relances aux femmes n'ayant pas répondu aux invitations précédentes. (60.000 femmes devraient réaliser la mammographie dans le cadre du dépistage organisé des cancers du sein).

## **PROPOSITION**

Au niveau national, le financement des examens est à la charge de l'Assurance Maladie. Celui des invitations et des secondes lectures est à la charge de l'organisme de gestion. Celui-ci est financé à parité par l'assurance maladie et l'Etat et parfois complété par les Départements.

Le Département est particulièrement partie prenante des actions en faveur de la santé de la femme et de la famille. Ainsi, par sa mission de Protection Maternelle et Infantile, le Département propose sur l'ensemble du département des consultations de gynécologie et de pédiatrie ainsi que de nombreuses actions de promotion de la santé.

Dans ce cadre, notre collectivité souhaite poursuivre sa contribution au dépistage organisé des cancers du sein en attribuant à l'association gestionnaire une subvention de 150 000€ pour 2016.

En outre, le Département est pleinement engagé dans la sensibilisation des publics concernés à l'intérêt des dépistages et met en œuvre des actions de communication à cet effet.

Une convention sera signée entre le Département et l'association ARCADES conformément au modèle type approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

### **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental 2016, chapitre 65, fonction 42, article 6574, dont la dotation est suffisante.

N° de Programme	N° d'opération	Libellé Imputation	Imputation	Engagement CP
10328	1000673	Prévention santé	65-42-6574	150.000 €

### **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL